

Transport de cannes La DDE rappelle les règles de bonne conduite

Avec la remise en circulation des cachalots et des tracteurs en ce début de campagne sucrière, la Direction Départementale de l'Équipement lance un appel à tous ceux qui transportent la canne et leur demande d'observer les règles de bonne conduite. Il s'agit principalement de respecter le poids maximum indiqué sur la carte grise du véhicule et de veiller à la propreté des chargements

de cannes. Ne pas faire cas de ces impératifs implique la multiplication des risques routiers pour les raisons suivantes : la capacité de freinage et la tenue de route des véhicules diminue lorsqu'ils sont en surcharge, de même que les cannes dépassant des bennes et des remorques constituent un danger pour les autres usagers de la route, notamment les piétons et les cyclistes. Pour renforcer

les conditions de sécurité liées au transport de cannes, la DDE suggère que les grutiers soient mieux formés à la pratique du chargement des véhicules sans débordement. Elle incite également les conducteurs à vérifier leur véhicule après chargement et après déchargement, afin d'enlever les pailles et les morceaux de cannes accrochés à la benne, au pare-choc, etc...

Accompagnement des planteurs Nouvelle permanence de la Sica Canne Réunion à Bois-Rouge

Souhaitant renforcer ses contacts avec les planteurs, la Sica Canne Réunion a mis en place une nouvelle permanence à l'usine de Bois-Rouge. Installée à proximité de la balance,

elle est animée par Jérôme Soubou, qui sera sur place tous les jours de 8h00 à 12h00, durant les 6 mois de la campagne sucrière. Le numéro de téléphone n'étant pas

encore attribué, n'hésitez pas à téléphoner au bureau de Saint-Louis.

Pour plus d'informations :
0262 58.48.04.